

SOGIC – Bylaw Amendment

WHEREAS the National Sexual Orientation and Gender Identity Conference (SOGIC) wishes to foster greater participation on the Executive Committee and facilitate greater representation beyond the existing Branch Conference Chairs in British Columbia, Manitoba, Newfoundland, Nova Scotia, Ontario and Quebec;

BE IT RESOLVED THAT the Sexual Orientation and Gender Identity Conference Bylaw be amended as follows:

- To add to the list of officers in Article 4.1: “and up to five Executive Members”;
- To add to Article 4: “The Executive Members shall perform such other duties as the Co-Chairs or Executive Committee may from time to time direct.”;
- To repeal the title of Article 7 and replace it with “Elections”;
- To add “and Executive Members” following “Secretary-Treasurer” in Article 7.1;
- To add “and up to five members of the Conference for the office of Executive Member” at the end of the first sentence of Article 7.2;

COIS – Modifications du règlement de la Conférence

ATTENDU QUE la Conférence nationale sur l’orientation et l’identité sexuelles (COIS) souhaite favoriser une plus grande participation aux travaux de son Comité exécutif et permettre une représentation à plus vaste échelle, allant au-delà des président(e)s des conférences de divisions existants en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, au Québec et à Terre-Neuve;

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement de la Conférence sur l’orientation et l’identité sexuelles soit modifié comme suit :

- Ajouter à la liste des dirigeants de l’article 4.1 « et jusqu’à cinq membres exécutifs »;
- Ajouter à l’article 4 : « Les membres exécutifs remplissent toutes les autres fonctions que les coprésident(e)s ou le Comité exécutif peuvent occasionnellement leur assigner. »;
- Abroger le titre de l’article 7 et le remplacer par « Élections »;
- À l’article 7.1, remplacer « Le(a) secrétaire-trésorier(ère) est élu(e) » par « Le(La) secrétaire-trésorier(ère) et les membres exécutifs sont élus »;
- Ajouter « et jusqu’à cinq membres de la Conférence aux fonctions de membres exécutifs » à la fin de la première phrase de l’article 7.2;

- To repeal Article 7.3 and replace it with:

“Each member present at the Annual Meeting shall be entitled to vote for one nominee for Secretary-Treasurer and for up to five nominees for Executive Member. The Past Chair shall count all votes. The nominee receiving the majority of votes for the office of Secretary-Treasurer is elected. A run-off election to choose between the two leading candidates shall be held if a majority vote is not initially obtained. The five nominees with the greatest number of votes for Executive Member are elected.”; and

- To repeal “for the office of Secretary-Treasurer” in Article 7.4 and replace it with “for the offices of Secretary-Treasurer and Executive Member”.

Certified true copy of a resolution carried by the Council of the Canadian Bar Association at the Mid-Winter Meeting held in Charlevoix, QC, February 19-20, 2011.

- Abroger l’article 7.3 et le remplacer par ce qui suit :

« Chaque membre présent lors de la réunion annuelle est habilité à voter pour un(e) candidat(e) au poste de secrétaire-trésorier(ère) et jusqu’à cinq candidat(e)s aux postes de membre exécutif. Le(La) président(e) sortant(e) compte tous les votes. Le(La) candidat(e) ayant obtenu la majorité des votes pour la fonction de secrétaire-trésorier(ère) est déclaré(e) élu(e) à cette fonction. Un deuxième tour de scrutin sera tenu pour départager les deux candidat(e)s qui sont en tête si l’on n’a pas recueilli une majorité des voix au premier tour. Les cinq candidat(e)s qui recueillent le plus grand nombre de votes pour les fonctions de membre exécutif sont élu(e)s à ces fonctions. »; et

- À l’article 7.4, remplacer « aux fonctions de secrétaire-trésorier(ère) » par « aux fonctions de secrétaire-trésorier(ère) et de membres exécutifs ».

Copie certifiée d’une résolution adoptée par le Conseil de l’Association du Barreau canadien, lors de l’Assemblée de la mi-hiver, à Charlevoix, QC, du 19 au 20 février 2011.

**John D.V. Hoyles
Chief Executive Officer/Chef de la direction**